

# LP Métiers du BTP : Bâtiment et Construction

## Management et ingénierie des entreprises de façades

### Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

### Durée de la formation

12 mois  
610 heures

### Formation délivrée par



## ► Objectifs

Former des cadres techniques polyvalents dans le domaine de l'ingénierie de l'enveloppe du bâtiment. Préparer aux métiers à dominante technique (technicien BE, métreur-chiffreur, calculateur), chantier (conducteur de travaux, coordonnateur OPC) et management (chargé d'affaires, chef d'agence), des entreprises de la profession.

## ► Accès au diplôme

Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

BUT 2 (DUT) : Génie Mécanique et Productique, Génie Civil-Construction Durable, Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique, Science et Génie des Matériaux

BTS : Enveloppe du bâtiment, Conception de produits industriels, Etude et économie de la construction, Construction métallique, Bâtiment

Diplôme ou titre de niveau III homologué par l'État ou reconnu par une réglementation nationale, dont le cursus antérieur est compatible avec celui de la licence professionnelle

**Admission** : sur dossier et entretien

**Dépôt de candidature** : jusqu'à fin juin - Procédure disponible le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ► Rythme d'alternance

8 semaines en formation/10 semaines en entreprise

**Rentrée** : début septembre

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Patrice MEGANGE - [p.megange@iut.univ-evry.fr](mailto:p.megange@iut.univ-evry.fr)

**Contact administratif** : Karine LALANDRE - [k.lalandre@iut.univ-evry.fr](mailto:k.lalandre@iut.univ-evry.fr) - Tél. : 01 69 47 73 33

**Contact CFA EVE** : VARNEROT Florence - [f.varnerot@cfa-eve.fr](mailto:f.varnerot@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 56 02 /

## ► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GMP  
Cours Monseigneur Roméro  
91000 EVRY



# Programme de la formation

Il est organisé en 5 blocs de connaissances et de Compétence (BCC), divisés chacun en 2 Unités d'enseignement (UE), sur approximativement 24/23 semaines à l'IUT, 27/28 semaines en entreprise.

La formation sera complétée par des conférences, des visites sur sites et des participations à certains salon du bâtiment.

## BCC1 : Management

---

124h

### UE11 - Management :

- Gestion comptabilité
- Communication
- Economie
- Droit général
- Droit du travail

### UE12 - Remise à niveau :

- Scientifique
- Expression (projet Voltaire)
- Anglais
- Certification de langue

## BBC2 : Bâtiment et bureau d'études

---

163h

### UE21 - Bâtiment :

- Architecture
- Organisation de chantier
- Droit de la construction

### UE22 - Bureau d'études :

- Bureau d'études façade
- CAO-DAO
- Production

## BCC3 : Calculs

---

126h

### UE31 - Dimensionnement et outils numériques :

- Dimensionnement
- Informatique

### UE32 - Confort :

- Thermique
- Acoustique

## BCC4 : Environnement et produit

---

47h

### UE41 - Développement durable :

- Développement durable
- Ecoconception

### UE42 - Produits nouveaux / Matériaux de la façade :

- Nouvelles technologies

- Produits et matériaux d'enveloppe traditionnels / Biosourcés
- Eco-matériaux

## **BCC5 : Formation professionnelle**

---

**UE51 - Projet tutoré (150h)**

**UE52 - Pratique professionnelle en entreprise**

# Public concerné (CA ou CP)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

---

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

---

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

# Marché à suivre

---

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-